

## **Altarea**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



## **Altarea**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la gérance d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

#### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2ème alinéa de l'article L. 22-10-36 du Code du commerce en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (achats responsables, gestion des talents, perte d'attractivité de l'entreprise, éthique des affaires), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau



de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Le Parks, Gravity (chantier Cogedim) et l'entité Pitch Promotion ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et auprès d'une sélection de sites contributeurs listés ci-dessus ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ neuf semaines.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.



Paris-La Défense, le 15 mars 2021

L'Organisme Tiers Indépendant  
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Duvaud', with a small 'i' to the right.

Jean-François Bélorgey  
Associé

Eric Duvaud  
Associé, Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>L'effectif total.</p> <p>Le taux d'absentéisme.</p> <p>Le taux de départ.</p> <p>La part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année.</p> <p>Le nombre de jours de formation.</p> <p>Le nombre de collaborateurs formés à l'éthique.</p> <p>La représentativité des femmes dans les instances de management.</p> <p>Le nombre d'alternants recrutés sur l'année.</p>	<p>Le développement des dispositifs d'attraction, de recrutement et de formation de ses collaborateurs.</p> <p>La promotion de la mixité, la diversité et l'égalité des chances.</p> <p>Le renforcement du bien-être et de la qualité de vie au travail.</p> <p>La sensibilisation et la formation des collaborateurs à l'éthique des affaires.</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>La part des surfaces certifiées ou en cours de certification (système de management environnemental).</p> <p>Les consommations d'énergie primaire et émissions de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> des centres commerciaux.</p> <p>La performance énergétique et la part des surfaces dépassant les exigences de la réglementation thermique.</p> <p>Les émissions de CO<sub>2</sub> groupe (scopes 1 et 2 ainsi que l'évaluation faite du scope 3).</p> <p>La part de déchets gérés triés et le taux de valorisation des déchets gérés sur les centres commerciaux.</p> <p>Les consommations d'eau.</p> <p>La part des surfaces ayant fait l'objet d'une étude d'écologie.</p> <p>Les niveaux recherchés ou obtenus en BREEAM.</p>	<p>Une réduction de l'empreinte directe.</p> <p>Le recours à des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Le développement d'opérations connectées et de la réhabilitation.</p> <p>L'amélioration de l'efficacité énergétique des projets.</p> <p>La limitation de l'exposition au changement climatique.</p> <p>La valorisation des déchets de chantier et le recours à des matériaux moins carbonés.</p> <p>Le développement d'activités liées à la construction en bois.</p> <p>La préservation et l'amélioration de la biodiversité existante.</p> <p>Le renforcement de la culture d'innovation du Groupe.</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>La part des achats locaux des projets en développement.</p> <p>La note de satisfaction des visiteurs et clients.</p> <p>La part des sites favorisant le bien-être et le confort des usagers (certifications NF Habitat et WELL pour les activités de logement et d'Immobilier d'Entreprise).</p> <p>La proportion de baux verts signés.</p> <p>La part des sites à moins de 500 mètres d'un réseau de transport (insertion urbaine).</p>	<p>L'empreinte emploi (emplois directs, indirects, induits et hébergés).</p> <p>L'élaboration de la charte achats responsables.</p> <p>La sécurité sur les chantiers.</p> <p>Le développement d'activités liées à l'économie sociale et solidaire.</p> <p>La contribution au développement économique des territoires et à l'emploi local.</p> <p>Le dialogue avec les clients et visiteurs.</p> <p>La mise en place de démarches de bien-être et de confort dans chaque métier.</p> <p>Le renforcement de la valeur verte et la qualité environnementale (qualité, labels et certifications).</p> <p>Le développement d'opérations connectées.</p>